



HAL
open science

Espaces et visibilités en établissement pénitentiaire pour mineurs

David Scheer, Gilles Chantraine, Olivier Milhaud

► **To cite this version:**

David Scheer, Gilles Chantraine, Olivier Milhaud. Espaces et visibilités en établissement pénitentiaire pour mineurs. Dieu, François; Mbanzoulou, Paul. *L'architecture carcérale*, L'Harmattan, pp.117-123, 2011, 2708976184. hal-02439132

HAL Id: hal-02439132

<https://hal.univ-lille.fr/hal-02439132v1>

Submitted on 14 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ESPACES ET VISIBILITES EN ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE POUR MINEURS

David Scheer
Gilles Chantraine
Olivier Milhaud

Cette contribution s'inscrit dans le cadre plus global d'une recherche GIP Justice, cofinancée par le GIP Justice et la DPJJ et dirigée par Gilles Chantraine, intitulée provisoirement « les prisons pour mineurs : controverses sociales, pratiques professionnelles et expériences de réclusion » et pour laquelle nous avons, notamment, effectué une immersion ethnographique prolongée (3 et 4 mois, répartis entre septembre 2009 et juin 2010) dans deux établissements pénitentiaires pour mineurs.

Durant cette période, des observations ont été menées dans chacun des espaces de la détention, et une quarantaine d'entretiens de jeunes et de professionnels a été réalisée. Par ailleurs, pour analyser plus spécifiquement *les impacts de la structure construite* sur les rapports interpersonnels, des observations complémentaires ont été menées dans plusieurs espaces clés : le Poste Central d'Information (lieu de surveillance par caméras), les différents pôles ou les unités de vie. Enfin, pour certains entretiens réalisés avec des jeunes détenus, nous avons développé une grille d'entretien spécifique afin d'analyser les formes d'appropriation, ou au contraire de mise à distance, des espaces en détention. Pour cela, nous avons demandé aux détenus de dessiner leurs lieux de vie : cellule d'un côté, intégralité de l'établissement de l'autre. Les « cartes mentales » ainsi réalisées constituaient le point de départ d'une discussion sur les espaces de vie.

Cette contribution s'inscrit également dans la rencontre entre un sociologue, un géographe et un criminologue. Elle vise donc à articuler trois regards disciplinaires distincts autour d'une problématique commune, avec l'espoir que cette articulation participe, même modestement, au renouvellement des analyses, en sciences sociales, des rapports entre espaces conçus et espaces vécus.

Introduction

En 1999, Jacques Levy publie un livre au sous-titre évocateur : « Penser l'espace pour lire le monde »¹. Il s'agit notamment, pour cet auteur, de (re)valoriser la dimension spatiale dans les études en sciences sociales. Pour ce géographe, il s'agit autant d'ouvrir ou de rouvrir un paradigme arrimé à la volonté de réintégrer la géographie dans les sciences sociales, que de lancer un appel à l'interdisciplinarité ; c'est du moins l'interprétation que nous en garderons pour notre propre réflexion, qui, enracinée dans un terrain spécifique – les établissements pénitentiaires pour mineurs – relève simultanément d'une géographie de la détention et d'une sociologie des rapports sociaux en institution totale.

En parlant de géographie de la détention, nous faisons d'emblée appel à la disposition particulière des lieux : la structure construite. En effet, Christian Demonchy, en utilisant le terme « utopie » note que la conception d'un lieu entraîne d'emblée des usages prescrits au sein de ces lieux construits². En effet, la manière dont l'établissement est construit favorise

¹ LEVY, Jacques, *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin, 1999.

² DEMONCHY, Christian, « Généalogie de la prison moderne », Ban public, 2003. URL : <http://prison.eu.org/spip.php?article1988>. Consulté le 04 avril 2009. Et DEMONCHY, Christian, « L'architecture des prisons modèles françaises », in Artières (Ph.), Lascoumes (P.) (Eds) *Gouverner et enfermer. La prison, un modèle indépassable ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, pp. 269-293.

ou freine certains usages des lieux – usages qui sont, ou non, prévus par les concepteurs.

A. Sous-investissement de la sociologie sur la structure construite

L'étude spécifique de la structure construite, a pourtant été relativement délaissée par les sociologues de la prison ; ce sous-investissement relatif est, à nos yeux, le fruit d'une triple tendance qu'il nous faut poser ici, avant de présenter quelques résultats.

Première tendance : la méfiance des fondateurs de la sociologie de la prison en France vis-à-vis de Michel Foucault et plus particulièrement de son analyse du panoptisme. Cette méfiance a participé à un certain « glissement » de l'intérêt sociologique, au nom du fait que le panoptisme ne constitue l'architecture réelle que d'une minorité d'établissements pénitentiaires, mais aussi parce que la finalité sociale de l'institution consiste moins à percer et transformer les âmes via la visibilité, la surveillance et la discipline, qu'à garder prosaïquement les corps, en limitant les problèmes internes et en évitant les évasions. La sociologie de la prison s'est donc moins intéressée à la structure pénitentiaire construite – à l'architecture – en tant que telle qu'aux modes directement « relationnels » de production de l'ordre, à travers des échanges réciproques et continus entre surveillants et détenus, condition d'une relative « coexistence pacifique », d'une « paix armée » en détention, pour reprendre les termes d'Antoinette Chauvenet³.

Une seconde tendance explique ce sous-investissement relatif. Paradoxalement, il tient à la diversification des focales théoriques pour travailler sur la prison. Il s'agit moins, aujourd'hui, de travailler sur l'extraordinaire sociologique de

³ CHAUVENET, Antoinette, ORLIC, Françoise, BENGUIGUI, Georges, *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF, 1994.

l'institution que d'importer en détention des problématiques de sociologie générale. Dans cette perspective, il s'agit de scruter la spécificité des prisons à l'aune de problématiques qui ne lui appartiennent pas en propre. Il apparaît aujourd'hui évident que la prison est propice, comme la plupart des autres institutions, à l'élaboration d'objets relevant de la sociologie des rapports sociaux de sexe, des usages sociaux du droit, des professions, des conditions d'émergence de formes de protestation collectives, des relations entre violence structurelle et violences individuelles en système autoritaire, des rapports de pouvoir dans une organisation, etc.

Il s'est agit aussi, c'est là la troisième tendance, d'ouvrir des espaces pour une sociologie des *frontières* de la prison, via l'exploration des interfaces entre la prison et l'extérieur. Ainsi, Philippe Combessie, par exemple, en ouvrant la voie d'une analyse en termes d'écologie sociale sur le « périmètre sensible » des prisons, a fait le pari d'étudier la prison sous l'angle non plus de sa fermeture, mais de son *ouverture*, de son inscription dans un environnement local⁴. De son côté, la sociologie des expériences carcérales a mis au jour les continuités sociales et existentielles, par-delà les murs, entre les situations d'enfermement et les situations de grande précarité à l'extérieur de la prison⁵. Les analyses récentes de la manière dont la peine de prison constitue une peine familiale et collective, et proposent en conséquence de définir l'expérience carcérale comme une « expérience élargie »⁶, prolonge cette analyse des frontières de l'institution, jusque en dehors de celle-ci.

Ce triple mouvement, bien qu'éminemment fécond, a nécessairement laissé, en retour, d'autres objets sur le bas côté,

⁴ COMBESSIE, Philippe, *Prisons des villes et des campagnes. Etude d'écologie sociale*, Les Éditions de l'Atelier, Paris, 1996.

⁵ CHANTRAINE, Gilles, *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, PUF/Le Monde, 2004.

⁶ TOURAUT, Caroline, *L'expérience carcérale élargie. Dynamiques du lien et identités à l'épreuve de l'incarcération d'un proche*, Thèse de doctorat de sociologie, Université Lumière Lyon II, 2009.

notamment l'étude de la géographie de la détention en tant que telle : son architecture et ses usages. Il s'agira, ici, de pallier à ce sous-investissement par une étude de deux structures carcérales distinctes, et principalement du quotidien de vie de travail au sein de ces établissements.

B. Deux architectes, deux architectures...

Les établissements pénitentiaires pour mineurs ont été construits selon deux conceptions bien distinctes. L'architecte Pierre Vurpas a choisit de construire un mur habité, une « Chartreuse » avec des hébergements adossés au mur d'enceinte : « il faut que la limite soit présente pour ces jeunes, mais qu'on la voie le moins possible constamment »⁷. Les toits arrondis, la salle polyvalente en courbure, l'introduction de plantations basses, visent aussi à casser le sentiment d'enfermement. Adrien Fainsilber, concepteur de l'EPM « Agora », revendique un projet architectural à l'intersection de deux impératifs : la sécurité et le projet éducatif. Il explique : « tout en intégrant les contraintes fortes de sûreté nous nous sommes attachés à créer un cadre de vie des mineurs qui fasse le moins possible référence à la prison. Pour atteindre ces objectifs, nous avons pris le parti d'adosser les 'maisons patio' au mur d'enceinte, une des références fortes de l'image carcérale de la prison traditionnelle, qui n'est de ce fait plus perceptible des lieux de vie »⁸.

Chacun des deux architectes a ainsi conçu une structure architecturale qu'ils espéraient ni anxiogène, ni écrasante : pas de mirador, pas de barrières métalliques surmontées de concertina, et seules les cellules des hébergements sont dotées de barreaux. Ce dispositif sécuritaire « allégé » se traduit cependant par une liberté de mouvements toute relative, puisque les circulations pour pénétrer et sortir de l'EPM, tout comme les

⁷ Pierre Vurpas, architecte, entretien, 15 janvier 2008.

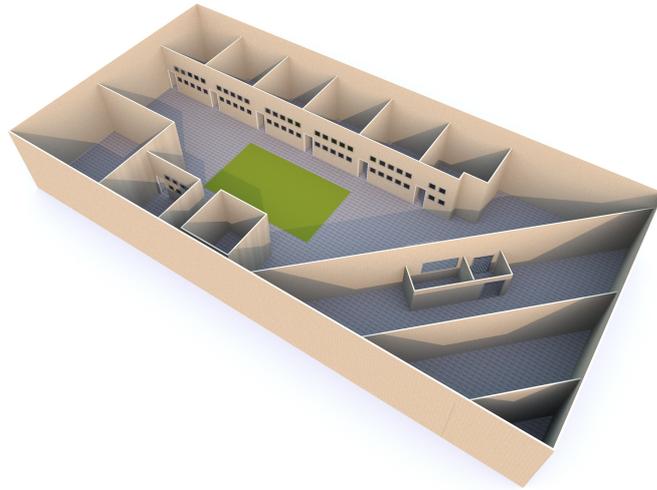
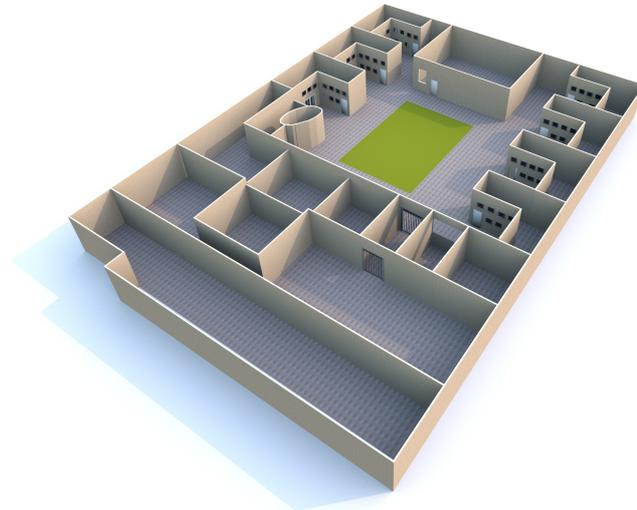
⁸ <http://fainsilber.eu/index.php?page=epm>. Consulté le 13 juillet 2010.

circulations à l'intérieur de l'enceinte, sont scrupuleusement et rigoureusement contrôlées. En effet, la multiplication des partitions spatiales – des murs, des grilles, des portes – permet, par une hypersectorisation des espaces, d'immobiliser à tout instant la population détenue et de la subdiviser en groupes relativement restreints. Le principe de l'architecture pénitentiaire vise à séparer les détenus les uns des autres. Les architectes utilisent la métaphore de l'incendie à circonscrire.

Ce principe de gouvernement, incarné dans l'architecture, entre cependant en tension, dans le cas précis des EPM, avec une seconde dynamique, qui consiste à concevoir et mettre en œuvre de larges plages horaires de « vie collective » entre détenus et entre détenus et professionnels – et ce avec une intensité qu'on ne trouve sans doute pas ailleurs dans les prisons françaises –, vie collective qui doit notamment permettre aux éducateurs d'exercer correctement un métier souvent décrit comme un métier « relationnel », où la « qualité du lien » est jugée primordiale. Ce « travail sur la socialisation » est lui aussi incarné dans l'architecture, notamment à travers l'existence d'« unités de vie », qui illustrent à elles seules la volonté de rupture avec le fonctionnement des quartiers mineurs dans les maisons d'arrêt traditionnelles.

Cette tension entre structure sécuritaire défensive et projet éducatif basé sur la socialisation du jeune détenu, n'est certainement pas sans impact sur le jeu réciproque des regards, des visibilitées et des dissimulations entre surveillants et détenus. D'un côté, l'architecture permet, autant qu'elle exprime, un certain « regard pénitentiaire » qui articule contrôle, surveillance et observation. De l'autre, les détenus développent *leur propre regard* sur la détention, sur leurs pairs et sur les actions des professionnels, et ce qu'ils soient en cellule, en mouvement ou en activité. Notre contribution vise à déceler ces regards et ces champs de visibilitées au sein de trois espaces particuliers : d'abord le poste central d'information (PCI), ensuite les espaces fortement bornés, comme les cellules, enfin

les espaces plus larges de contact, tels les unités de vie ou les différents pôles.

EPM « Agora »*EPM « Chartreuse »*

1. Le PCI, visibilités technologiques à distance

Considérer le Poste Central d'Informations (PCI), c'est s'installer au cœur d'un système panoptique de surveillance impressionnante. Là s'y concentre le pouvoir d'immobiliser les détenus (par le contrôle à distance des ouvertures de toutes les portes essentielles de la détention) et d'en superviser les parcours (via un jeu de caméras). Trois raisons viennent toutefois nuancer une vision trop omnipotente du PCI : la surveillance technologique ne résume pas l'intégralité de la surveillance ; les espaces invisibles au PCI ne manquent pas ; et les jeunes détenus ne se soumettent pas aveuglément à cet œil du pouvoir⁹.

A. L'œil technologique du pouvoir ?

Le PCI constitue assurément le centre névralgique de la surveillance *technologique* au sein de l'EPM. Caché derrière une vitre sans tain et barreaudée, il dispose d'un tableau de contrôle des portes pour savoir en permanence quelle porte est ouverte, quelle porte est verrouillée, d'un micro pour contacter tous les surveillants en même temps par talkie-walkie, et surtout de plusieurs écrans transmettant les images des quelque quarante caméras réparties dans tout l'établissement.

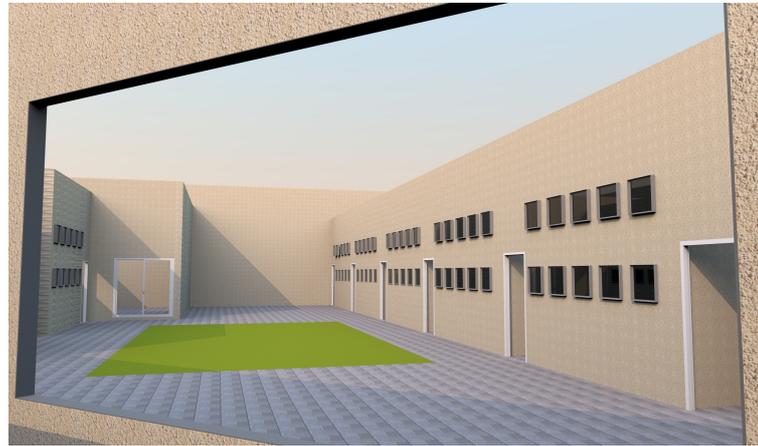
Les caméras sont disposées par paires de chaque côté des portes d'entrée des unités de vie, du gymnase, des parloirs, du pôle santé et du pôle socio-éducatif, et de la porte d'entrée de l'établissement. D'autres caméras filment les abords du mur d'enceinte. Une dernière, située en hauteur, peut être dirigée depuis le PCI, et embrasse l'essentiel de la cour centrale et des unités. Au sein de l'EPM « Chartreuse », cette caméra ne

⁹ Foucault (M.), « L'œil du pouvoir », *Dits et Ecrits*, vol. II, Paris, Gallimard, 2001 [1977], p. 190-207.

permet toutefois pas de voir les fenêtres des unités du fond, ce que savent fort bien les jeunes détenus.

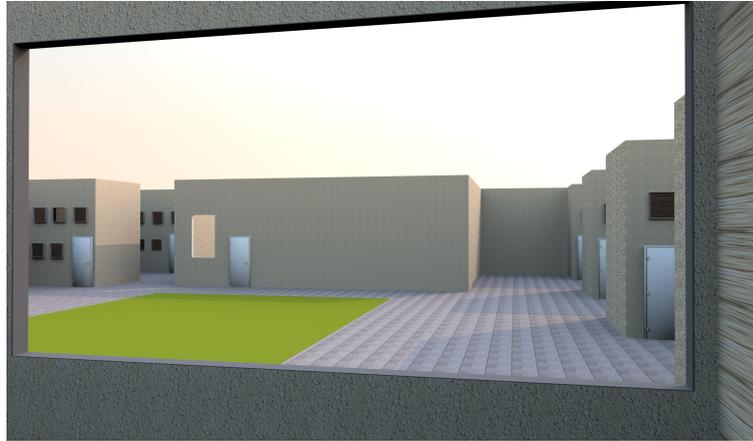
Notons que les caméras fixent les portes sensibles de l'EPM : elles rendent visibles au PCI les discontinuités spatiales plus que les aires d'activités. Elles ne servent pas à surveiller les activités, elles contrôlent seulement les mouvements qui transitent par la cour centrale et rejoignent les divers espaces de la détention (unités de vie, pôle socio, gymnase, parloirs, UCSA). Le surveillant en charge du PCI ne voit, en effet, que les franchissements de portes, au départ et à l'arrivée de chacun des mouvements. La particularité de la structure « Agora » offre néanmoins une visibilité directe des fenêtres des cellules au surveillant ; celui-ci possède donc un rôle de contrôle. Par exemple, s'il a l'œil assez aiguisé, il pourra apercevoir de loin une éventuelle transmission d'objet entre détenus via les barreaux et en avertira par talkie walkie le surveillant d'unité. Il pourra également utiliser le zoom de la caméra pivotante, la nuit, pour détecter les fumeurs à la fenêtre.

PCI de l'EPM « Agora »



Au sein de l'établissement de type « Chartreuse », il en va autrement, dans la mesure où le surveillant en charge du PCI n'aperçoit que certaines fenêtres de cellules. C'est au binôme surveillant/éducateur de l'unité de gérer les actions et les interactions qui peuvent se produire aux barreaux.

PCI de l'EPM « Chartreuse »



L'expression d'œil technologique du pouvoir convient bien pour qualifier le PCI, si l'on évoque le double contrôle des visibilitées et des discontinuités, donc des mobilités et des immobilités. D'un point de vue géographique, ouvrir une porte consiste à annuler une discontinuité – pour les détenus à pouvoir disposer d'un espace plus vaste et d'une possibilité de regroupement. Le PCI gère des populations captives en subdivisant les groupes et contrôlant les mouvements. Toutefois, cette surveillance est essentiellement technologique et visuelle - insuffisante en soi. Elle n'aurait aucune efficacité pratique si elle n'était pas articulée à la surveillance directe des personnels en interaction de face-à-face avec les jeunes.

Par ailleurs, l'œil technologique du pouvoir ne voit pas tout, loin de là. Le surveillant du PCI ne voit *rien* de ce qui se passe en classe, en unité, dans le gymnase, dans les ateliers, dans les parloirs, dans les salles de pause, dans les salles de l'UCSA ou du greffe... Surtout, le surveillant du PCI peut vite se retrouver débordé : superviser les mouvements et les ouvertures de porte, regarder les écrans des caméras, mais aussi répartir les clés et les alarmes portatives aux divers personnels intervenant en détention, remettre des talkies-walkies à chacun des surveillants, répondre au téléphone, localiser sur un écran d'ordinateur toute alarme (incendie, intrusion, agression), puis le signaler par talkie walkie au personnel. L'œil technologique du pouvoir n'est pas omniscient, et les jeunes détenus ont le regard aiguisé.

B. Ajustement et substitution au regard pénitentiaire

Pour les jeunes détenus, le PCI constitue comme une « boîte noire » à partir de laquelle tout semble orchestré. S'y ajusté ne va pas de soi. La vitre sans tain et le sas grillagé par lequel le détenu ne passe jamais renforcent l'obscurité de la tâche de surveillance et le sentiment d'asymétrie évidente entre surveillants et surveillés.

Cependant, quelques détenus affichent leur connaissance très détaillée des procédures et des moyens de surveillance : ils expliquent les limites des ouvertures automatiques de portes, dénombrent les angles morts ou dévoilent leur stratégies pour rester « hors champ » du PCI. Retourner les murs à son avantage – « les murs, ils ont des oreilles », annonce un jeune détenu – n'est pas sans rappeler les « tactiques » qu'évoquait Michel de Certeau : cet « art du faible » qui « n'a pour lieu que celui de l'autre »¹⁰.

Si le fonctionnement du PCI donnait l'impression d'une surveillance supervisant à distance les circulations, immobilisant et subdivisant les captifs, cette épure d'une surveillance panoptique cache la complexité des jeux de regards : à la *surveillance à distance*, s'ajoutent une *surveillance rapprochée* quand les jeunes détenus vont et viennent dans la cour centrale en compagnie de leur binôme éducateur/surveillant, et au contraire une *surveillance allégée* dans des espaces de moindre visibilité directe ou technologique. Il faut donc procéder à une analyse espace par espace, où les visibilités ne s'expriment pas de la même façon – plus ou moins technologique, plus ou moins forte, plus ou moins individualisée – et surtout où elle répond à des enjeux différents tant pour les professionnels (contrôler les mouvements,

¹⁰ De Certeau (M.), *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, Union générale d'éditions, 1980, p. 86.

observer et interpréter les comportements individuels) que pour les détenus (protéger son intimité, « faire son chemin »¹¹, etc.).

2. La cellule : Espace à soi, frontières, et champ visuel

A. Intimité

La cellule est le seul lieu strictement individuel que l'on puisse trouver en EPM. Il s'agit d'une pièce de 10m² munie de deux ouvertures : une porte – fermée l'énorme majorité du temps et munie d'un œilleton – et une fenêtre – avec ses barreaux. L'enjeu le plus évident qui se joue dans cet espace cellulaire concerne la protection de soi – la présence de l'œilleton entraînant, *de facto*, une méfiance vis-à-vis d'un regard potentiellement intrusif. De manière générale, si, en cellule, les jeunes sont davantage « parqués et isolés » que soumis à une visibilité constante, ils expliquent néanmoins devoir « gérer » la potentialité permanente d'un acte de surveillance via l'œilleton. Il s'agit donc d'ajuster son comportement et de profiter des connaissances que l'on a du système afin de jouir de quelques instants d'intimité. Par exemple, étudier les protocoles et les habitudes des surveillants en ronde afin de savoir quand il est possible de se masturber. D'autres jeunes défendent leur intimité en se cachant du surveillant, tout particulièrement en soirée et la nuit lorsque les surveillants qui effectuent les rondes ne possèdent pas les clés et doivent impérativement faire appel à un gradé pour une ouverture de cellule. Un détenu explique, par exemple, obstruer l'œilleton après la première ronde nocturne afin de maximiser son temps « caché » et ne pas pouvoir être surpris par une ouverture de porte. D'autres détenus encore décident de jouer la carte de la provocation, et mettent en exergue le « sale boulot » du surveillant, toujours soupçonné de voyeurisme. L'humour et

¹¹ GOFFMAN, Erving, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Les éditions de Minuit, 1968.

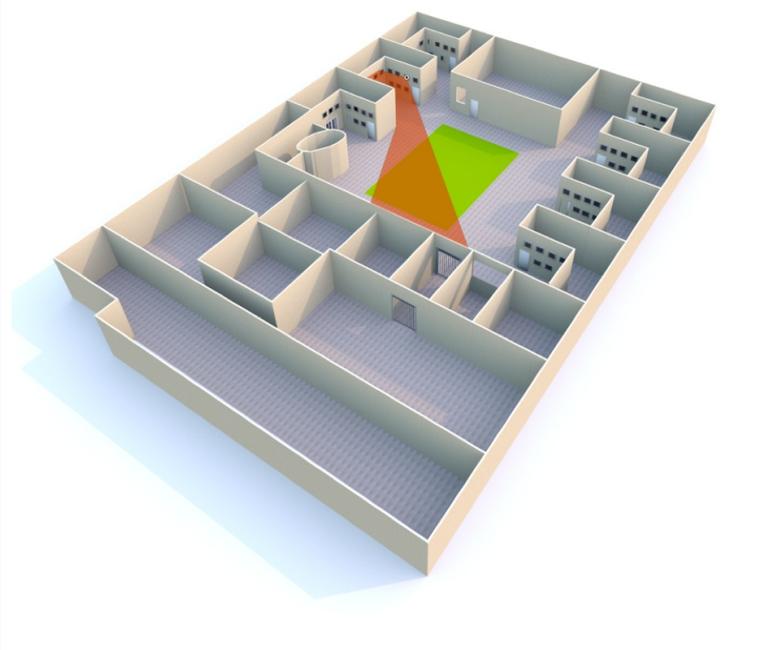
la provocation permettent parfois un certain détachement par rapport à la perte d'intimité entraînée par la surveillance visuelle potentielle.

La visibilité sur la cellule par le personnel pénitentiaire – via l'œilleton – fait donc partie du quotidien pour le jeune détenu. Ce dernier s'adapte au regard, il l'affronte, ou le subit.

B. Le jeu de la cache

Au sein de l'EPM « Chartreuse », les fenêtres de cellule sont tournées vers la cour de l'unité de vie, et sur les autres cellules de cette même unité.

Vue d'une cellule, EPM « Chartreuse »



Hormis les quelques rondes à l'œilleton et les fouilles, les détenus restent « hors regard » du personnel de surveillance la plupart du temps, ce qui leur permet, lorsque l'occasion se présente, « d'agir à couvert » en direction d'autres unités (jeter des débris par dessus sa propre unité, c'est assurément jouer un tour aux jeunes de l'unité voisine qu'on forcera le lendemain à nettoyer leur cour de promenade) ou en direction de ceux qui circulent entre les unités de vie. Une surveillante explique, par exemple, se faire régulièrement insulter, au loin, par des détenus qui déforment leurs voix lorsqu'ils sont en cellule. Ici, les visibilités s'ancrent dans un rapport de concurrence. D'un côté, il s'agit de mettre à jour les « tactiques de l'ombre » des détenus. De l'autre, ces derniers tentent d'invisibiliser leurs actions et leurs possessions, se ménageant ainsi une marge de manœuvre « hors-champ ».

S'ouvre alors un espace de jeu entre le personnel de l'unité – le surveillant et l'éducateur, désirant faire tomber les masques et/ou déceler les trafics *en coulisse* – et les détenus – protecteurs de ces *coulisses* et désireux d'être vus, mais non décelés. C'est un tangage entre visibilité et invisibilité qui entre en scène. Si l'invisibilité est recherchée – le fait de ne pouvoir être vu, mais d'être là – les détenus élaborent des stratégies pour se substituer au regard institutionnel. Mais cette invisibilité peut également devenir une sanction – ne pouvoir être vu et ne pouvoir voir.

Le placement en unité disciplinaire, sanction extrême à l'EPM, constitue, en effet, une privation de toute visibilité sur la détention¹². Inversement, le détenu sanctionné est retiré du champ visuel des autres mineurs. Cette suppression de la visibilité à double sens duplique le *jeu de la cache* entre les personnels et les détenus. Ainsi, les détenus cachent leurs activités *dans l'ombre* du regard institutionnel et, en retour, les

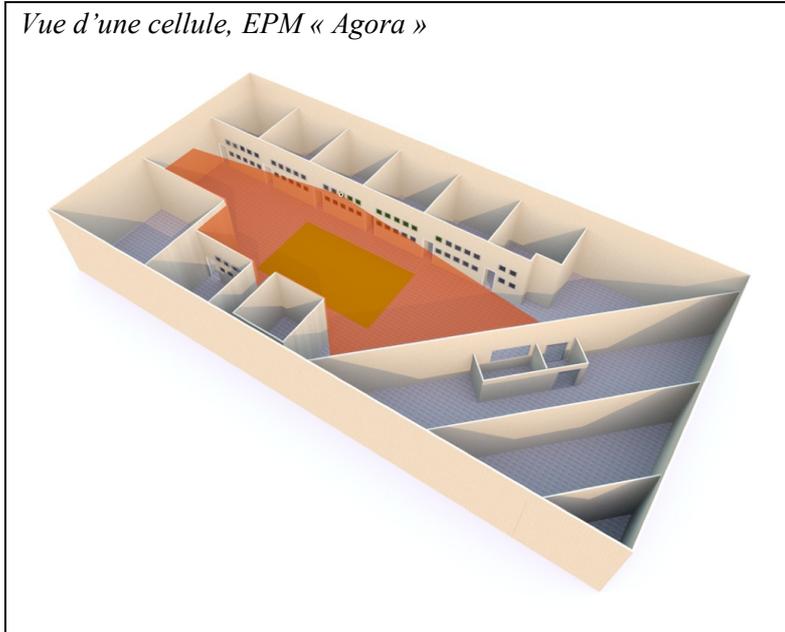
¹² Dans un certain sens, la mise en place d'un caillebotis à la fenêtre d'un détenu sanctionné constitue également un amoindrissement de la visibilité de ce dernier dans la mesure où la seule ouverture constante de la cellule sur l'extérieur est obscurcie.

agents pénitentiaires possèdent un moyen d'invisibilisation des détenus sanctionnés (la sanction étant quant à elle extrêmement visible : le placement au Quartier disciplinaire passe par la cour principale de détention et tous savent qui se trouve au QD à tout instant).

C. L'ouverture visuelle

Les cellules offrent également une ouverture visuelle sur la détention. Si seules *quelques* cellules de la « Chartreuse » offrent une visibilité sur une grande partie de la détention – les détenus ont nommé celles-ci les « cellules miradors » –, *toutes* les cellules de l'EPM « Agora » jouissent d'une visibilité maximale sur l'espace de détention.

Vue d'une cellule, EPM « Agora »



Ces positions permettent, au moins ponctuellement, d'inverser la relation de surveillance et, par ce champ visuel accru, de savoir ce qui se passe en détention. Ainsi, les détenus peuvent savoir si un surveillant rentre au sein de l'unité, si une intervention a lieu ailleurs ou quel détenu se rend au pôle médical. Le rapport de surveillance est donc renversé et le détenu affiche qu'il possède également un moyen de vigilance.

C'est un panoptisme inversé et fragmenté qui entre alors en jeu : tout le monde voit tout le monde. Et comme le temps est à combler en cellule, tout le monde regarde et observe tout le monde. Les regards sont omniprésents et possèdent un pouvoir quasi omnipotent. En effet, la toute puissance des visibilité conditionne les actions, les attitudes, les masques en détention. Chaque action ou comportement, même perçu comme impulsif ou incontrôlé, peut être étudié sous la coupe de la vigilance et de la circonspection, voire du calcul, lié aux regards des autres. Une bagarre au centre du terrain de sport est une occasion de montrer sa supériorité. Une course-poursuite avec un surveillant, une preuve d'audace. Ne pas répondre aux insultes aux barreaux, un signe de faiblesse.

3. Les espaces de contact ou le regard sur l'*entre-soi*

A. L'*entre-soi* et le port du masque

L'unité de vie et les différents pôles sont assurément les espaces les moins surveillés depuis le PCI, qui n'en contrôle que les ouvertures et fermetures. L'encadrement des mineurs au sein de ces espaces relève alors principalement des surveillants et des éducateurs. Ces lieux deviennent des « zone[s] détournée[s] de l'*entre-soi* »¹³. En effet, ces lieux de faible

¹³ JASPART, Alice, *L'enfermement des mineurs poursuivis par la justice. Ethnographie de trois institutions de la Communauté française*, Thèse de doctorat en Criminologie, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, 2010.

visibilité extérieure – que seuls partagent ensemble une poignée de détenus, de surveillants et d'éducateurs – et de relative confidentialité condensent les instants de rires, de partage ou de détente au sein de la détention. Dans le même temps, ces espaces sont le théâtre de rivalité ou d'enjeux au sein et entre les groupes.

Néanmoins, si la visibilité semble avoir moins d'impact lors des contacts directs, elle s'intensifie par la proximité qui existe *de facto* entre les personnels et les jeunes détenus. Dès lors, ceux-ci expliquent produire, pour se substituer à l'intense surveillance dont ils sont l'objet, une « image fausse », protectrice.

Les rapports *de visu* s'inscrivent donc dans un « jeu » entre la production d'un « texte caché » par les détenus¹⁴ et la volonté de saisir celui-ci par le binôme. Ainsi, un des objectifs des personnels est bien d'observer et de déceler le « caché » : les indices de malaise, de suradaptation au milieu carcéral ou les anecdotes du quotidien susceptibles d'influer sur le climat de détention. Ainsi, un éducateur explique que son attitude de « laisser-faire » au sein de son activité cache, en réalité, une observation minutieuse des jeunes en présence, afin de mieux les cerner et de pouvoir utiliser les indices décelés par la suite.

B. Une conquête spatiale

Ces masques peuvent également se cristalliser dans des « jeux » relatifs à une conquête de l'espace. Ces « jeux » peuvent prendre plusieurs formes (course-poursuite, yoyos qui passent de cellule en cellule, pieds de nez aux surveillants...) et répondent, selon nous, à deux finalités distinctes. Tout d'abord,

¹⁴ Si James Scott le définit comme le « site privilégié du discours dissident, subversif, antihégémonique et d'opposition », ici, ce texte caché est peut-être plus pragmatique et situé, moins résolument politique. SCOTT, James, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam, 2008.

il s'agit, toujours dans la continuité de James Scott, d'une forme de résistance « infrapolitique des groupes dominés » : les jeux *avec* et *pour* l'espace sont d'abord des manifestations de contestation et de contournement des règles visant à obtenir des avantages immédiats dans le quotidien de la détention, avantages qu'une protestation publique ou organisée n'aurait sans doute pas permis d'obtenir. Par exemple, des détenus envoient le ballon de football hors des limites du terrain de sport central ; le surveillant étant contraint de faire des allers-retours entre le terrain et le reste de la cour de détention afin de ramener ce ballon. Un des jeunes nous explique que cela permet d'afficher la faillite de l'activité, puisque de toute manière leurs protestations ne sont pas écoutées¹⁵. Ensuite, la conquête spatiale peut se cristalliser d'une autre manière et constituer l'ouverture d'un « chez moi » et d'un « chez nous », soit un effort d'appropriation individuelle et/ou collective de l'espace. Le « caillassage » de surveillants depuis les barreaux des cellules est alors une manière de s'assurer la conservation d'un périmètre *à soi*. Le détenu peut aussi surjouer la domination dont il est l'objet, afin d'en tirer des avantages secondaires en augmentant ses marges de manœuvre dans « son » espace. Adopter un profil bas afin que les surveillants ferment les yeux sur la cigarette, se positionner en victime pour ne plus être la cible première du contrôle... Pour le personnel, il ne s'agit plus tant ici de surveiller intensément ou furtivement que de trouver des ajustements acceptables, dans une relation de donnant-donnant, et, précisément, de savoir « fermer les yeux ».

Conclusion

Les observations des espaces en détention et des visibilitées qu'ils offrent – le PCI comme visibilité technologique, l'espace cellulaire comme enjeu et les lieux de contacts comme des jeux

¹⁵ Un des codétenus expliquait l'impossibilité de faire circuler, et surtout de faire valoir, une pétition au sein des murs de l'établissement.

de regards – permettent de pointer, au moins, trois aspects essentiels du quotidien en établissement pénitentiaire pour mineurs.

D’abord, le fonctionnement du PCI souligne toute l’ambiguïté du panoptisme technologique : la visibilité quasi absolue que croit offrir la technique bute sur une triple faiblesse. Les caméras ne voient pas tout, le regard humain censé superviser les images fournies par la technique est vite débordé, et surtout ce regard à distance s’ajoute aux regards rapprochés et aux regards allégés sans jamais parvenir à les compléter pleinement. La production du faux semblant vient rappeler toute la faiblesse d’une surveillance qui réduit l’espace et les individus à leur apparence.

Ensuite, l’existence d’une asymétrie des champs visuels, en cellule. Le personnel de surveillance ne contrôle que ponctuellement les détenus encellulés, et ce via l’unique point d’entrée du regard : l’œilleton. Dès lors, la visibilité entre membres du personnel et mineurs devient un enjeu crucial. Il revient normalement aux surveillants de contrôler par le regard l’espace pénitentiaire. Mais les détenus disposent inversement d’un angle de vue important, et donc d’une forme de pouvoir panoptique, tout particulièrement dans la structure « Agora », avec une visibilité maximale de la cour centrale.

Ensuite, la visibilité de contact (de corps à corps et d’œil-à-œil) au sein de l’unité de vie ou des pôles socioculturel ou sportif renforce les stratégies de faux semblant et la production d’une « image fausse ». Le déguisement et le contournement deviennent donc des modalités de relations entre les différents groupes qui évoluent côte à côte (et au sein même de ces groupes).

La focale géo-sociologique choisie afin d’analyser les rapports interindividuels en établissement pénitentiaire pour mineurs éclaire donc le décalage entre le bâti – structure pensée *a priori* et destiné à servir une finalité choisie – et les usages réels et interactions en ces lieux – en l’occurrence, une

proxémie¹⁶ qui allie distance et visibilité. Nous revoilà donc au point de départ de cette communication, le postulat de Christian Demonchy : « Les décisions prises au niveau du projet ne détermineront pas, heureusement, la vie future dans l'emprise architecturale, mais en favoriseront certains aspects et en empêcheront d'autres »¹⁷. C'est donc en éclairant ce décalage que l'on peut, non pas évaluer ou juger, mais déchiffrer et connaître un projet carcéral.qzzz

¹⁶ Pour reprendre le terme « *proxemic* » proposé par E. Hall in HALL, Edward, *The hidden dimension*, Doubleday, New-York, 1966 (*La dimension cachée*, Le Seuil, Paris, 1971 pour la traduction française).

¹⁷ DEMONCHY, Christian, « Généalogie de la prison moderne », *op. cit*, 2003.